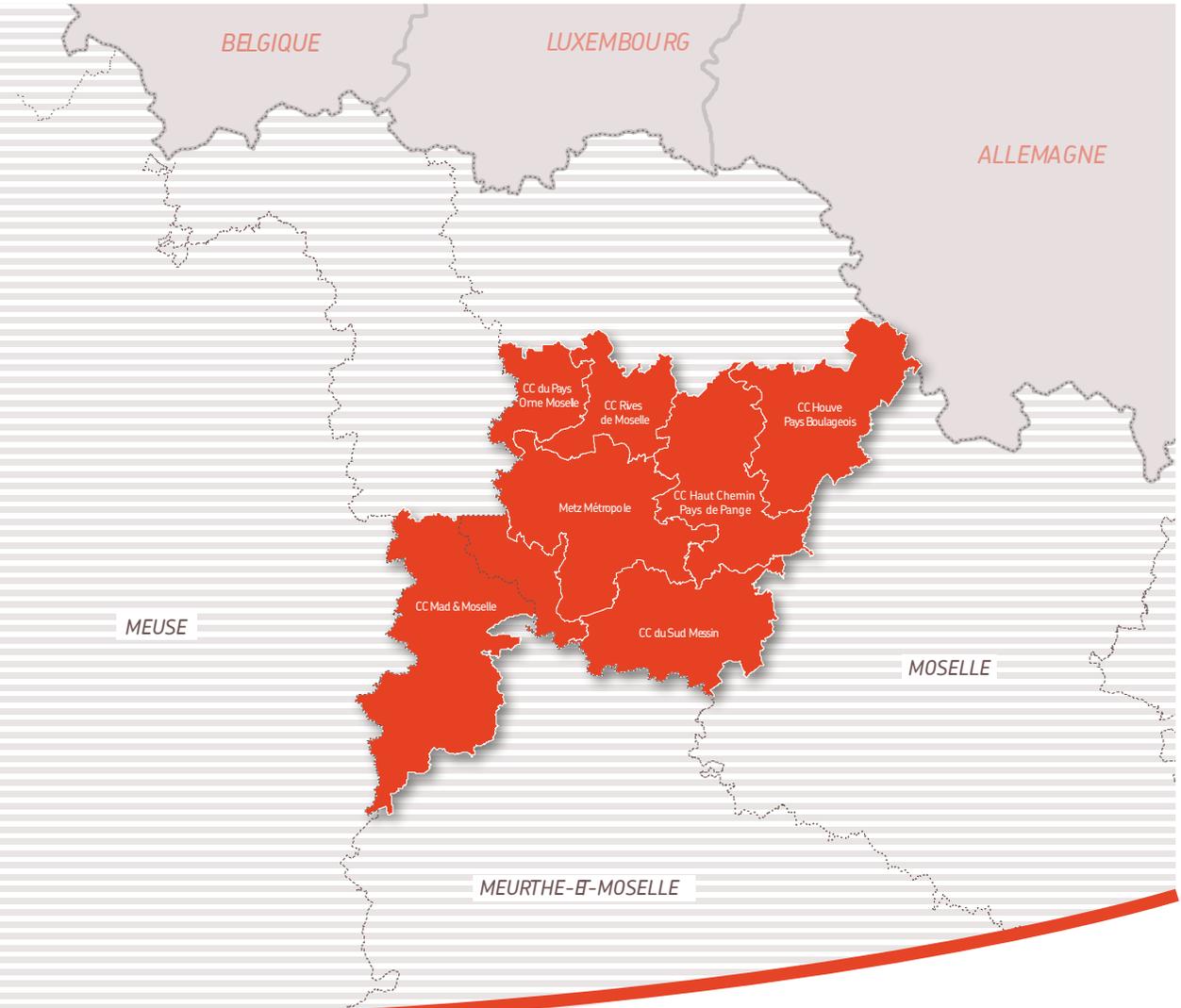




Syndicat mixte du
SCOTAM

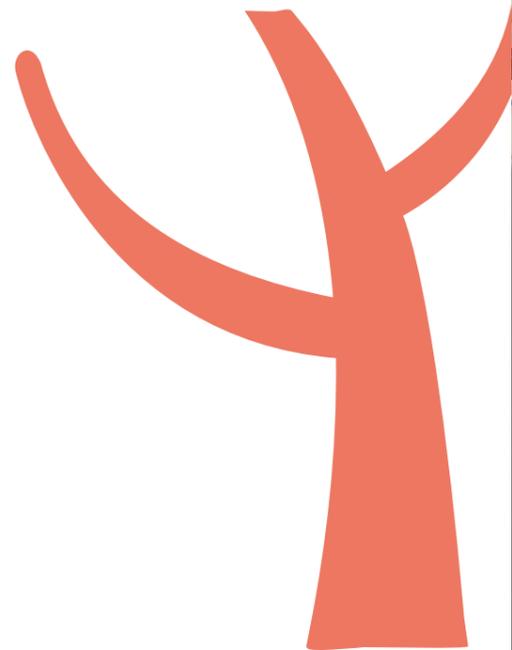
RAPPORT D'ACTIVITES

2021



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
DE LA STRATÉGIE À L'ACTION	6
LE SYNDICAT MIXTE ENGAGÉ POUR L'AVENIR	7
LE SUIVI DES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME	8
PLAN PAYSAGES : ANIMATION ET PÉDAGOGIE	10
EXPÉRIMENTER ENSEMBLE	12
RÉFLÉCHIR AU-DELÀ DE NOS TERRITOIRES	14
LES DELIBERATIONS 2021	16
LE BUDGET 2021	27
PERSPECTIVES 2022	19





LE MOT DU PRÉSIDENT



2021 vers un changement de modèles

Après s'être intéressé aux transitions à l'œuvre dans de nombreux domaines, le Syndicat mixte s'inscrit dans un nouveau cadre de réflexion, en cohérence avec ses missions, les évolutions juridiques et les enjeux d'adaptation aux changements. Ce nouveau cadre nécessite de revoir les modes de pensées et les habitudes, bouscule les certitudes et ce qui était considéré comme acquis, nécessite ouverture d'esprit et imagination. En complément du socle légal, le Syndicat mixte mise sur l'animation territoriale et la pédagogie pour relever ces défis collectifs. Les activités 2021 du Syndicat mixte ont notamment été marquées par :

+ L'animation du Plan Paysages et des Transitions

L'appel à projet « cours d'école : cassons la croûte ! » lancé par le Syndicat mixte en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse constitue une action phare du programme d'action Plan Paysages. Le Syndicat mixte a souhaité le placer à la croisée des transitions en liant éducation à l'environnement, désimperméabilisations, insertion paysagère, projet pédagogique du « dehors » et apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble. Une candidature a reçu le prix de l'école pilote et trois autres ont été déclarées lauréates à l'accompagnement du Syndicat mixte du SCoTAM.

+ L'approbation du SCoT et l'élaboration du DAAC

Faisant suite à l'avis favorable de la commission d'enquête, le projet de SCoTAM II a intégré les propositions d'évolutions issues de la concertation et validées par le Syndicat mixte. Il a ensuite été approuvé en séance délibérante du Comité Syndical le 1er juin 2021. En parallèle, le Syndicat mixte a lancé l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) afin de le co-construire avec les collectivités et partenaires avant son intégration au SCoTAM en 2023 par voie de modification. Le chemin vers de nouveaux modèles se dessinent progressivement.

+ La promulgation de la loi Climat et Résilience

A travers ses différents titres : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir, protéger l'environnement, etc., cette loi vise notamment à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du Pacte vert pour l'Europe. Les consultations relatives à son écriture puis le décryptage de son contenu à l'issue de sa promulgation le 22 août ont rythmé l'année 2021. Faisons collectivement preuve d'initiative et d'imagination pour contribuer à la déclinaison opérationnelle de cette loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Henri HASSER
Président

DE LA STRATÉGIE À L'ACTION



Thème des Rencontres Nationales des SCoT 2021, ce titre résume également l'année écoulée pour le Syndicat mixte du SCoTAM.

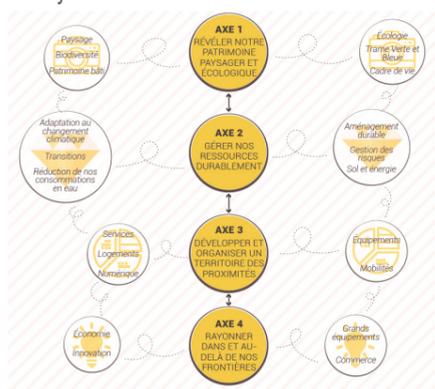
SCoTAM II : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE APPROUVÉE LE 1ER JUIN 2021

Ce nouveau schéma de cohérence territoriale permet notamment :

- l'intégration des territoires de Mad & Moselle et de la Houve Pays Boulageois,
- la traduction des évolutions législatives et réglementaires,
- la définition d'une stratégie paysagère, dont les objectifs ont été préalablement identifiés par l'étude Plan Paysages.

La déclinaison concrète de cette stratégie passe par le Programme d'Actions du Plan Paysages et la pérennisation du poste d'animation en la matière.

La pochette illustrée SCoTAM II a été diffusée aux 224 communes, 7 intercommunalités membres ainsi qu'aux partenaires. Depuis le 9 août 2021, le document est officiellement entré en vigueur et constitue le socle réglementaire sur lequel repose les avis émis par le Syndicat mixte.

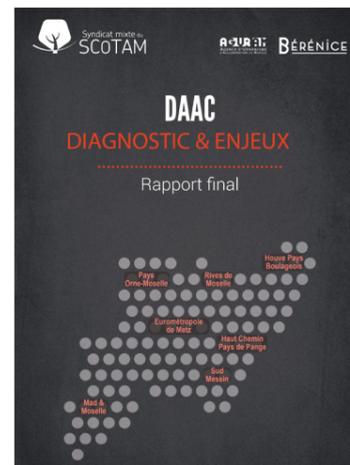


DAAC : LANCEMENT DES ATELIERS

Après un séminaire introductif en février 2021, les ateliers du DAAC ont permis aux territoires et partenaires d'échanger et de partager l'état des lieux et les enjeux autour du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial. 4 axes sont ressortis des travaux :

- Maîtriser les surfaces de vente,
- Flécher les implantations vers l'existant,
- Améliorer les performances écologiques intérieures et extérieures,
- Renforcer le rôle de vecteur de lien social des espaces marchands de centralité.

Le diagnostic économique et commercial d'échelle SCoT est consultable sur le site www.scotam.fr



PLAN PAYSAGES : MAINTENANT AGISSONS !

La démarche paysagère est à même de dessiner des projets cohérents avec l'environnement, tout en solutionnant à moindre coût les contraintes, les risques, la gestion des eaux pluviales ; en intégrant la trame verte et bleue, la préservation des sols ; en proposant des espaces de vie et de mobilité ; via des solutions fondées sur la Nature.



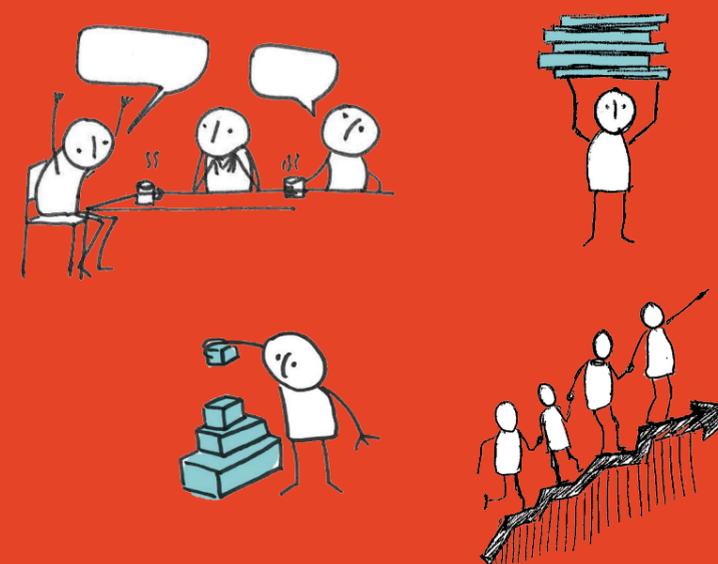
L'équipe du Syndicat mixte du SCoTAM accompagne les collectivités pour agir et concevoir des projets en phase avec les stratégies définies collectivement. Elle oeuvre à la diffusion de l'esprit SCoT et développe des actions de sensibilisation et d'animation territoriale.

LE SYNDICAT MIXTE ENGAGÉ POUR L'AVENIR

L'équipe en place depuis 2020 travaille à l'unisson pour innover et préparer l'avenir !

Au programme de l'année 2021, en parallèle des missions de chacun :

- Elaboration d'une charte du bien-être au travail ;
- Définition des modalités de télétravail volontaire ;
- Formations des agents dans des domaines complémentaires ;
- Création des contenus et illustrations pour le nouveau site web ;
- Mise en place d'un outil de gestion et d'archivage des actes.



Les effectifs 2021 sont constitués de 5 agents en fonction au sein du Syndicat mixte et d'un agent en congé parental.

Nos agents se forment pour préparer l'avenir !

SCoT & PCAET

FACILITATION

MODÈLE COMPTABLE M57

COMMUNICATION

PAYSAGE & BIODIVERSITE

Sol

ADAPTATION CLIMATIQUE & STOCKAGE DU CARBONE

ZAN

OUTILS DU PILOTAGE INTERNE



L'année 2021 a également été l'occasion :

- De formaliser les lignes directrices de gestion du Syndicat mixte
- D'effectuer la transition de la maquette comptable vers la nomenclature M57
- De rédiger le Plan d'action pour l'égalité des sexes

LE SUIVI DES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME ET DES GRANDS PROJETS DE TERRITOIRE

Une trentaine de dossiers d'urbanisme et de planification suivis !

Le Syndicat mixte s'assure de la bonne traduction des orientations du SCoTAM dans les documents d'urbanisme et les politiques d'habitat et de déplacements portés par les intercommunalités et les communes du territoire du SCoT.

Il œuvre également à la déclinaison des orientations du SCoTAM dans les projets artisanaux et commerciaux lors des réunions CDAC notamment.

Les avis rendus :

PLU arrêté 2
PLU modifié 15
SDAGE-PGRI 1

PA/PC 8
CDAC 5

Les démarches suivies :

PLU_i 3
PLU 4
PCAET 2
ORT 1
RLPI 1

CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE AUX COMMUNES DANS LE CADRE DES RENDUS D'AVIS SUR LES PLU

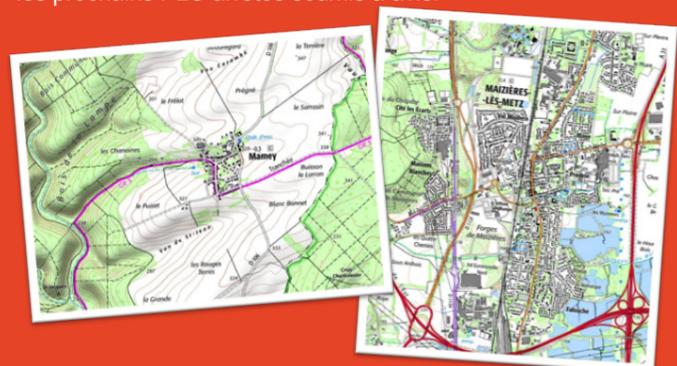
Après une année 2020 impactée par la crise sanitaire, il était temps de s'aérer ! Afin de rendre des avis au plus proche des problématiques de chaque territoire, le Syndicat mixte propose aux communes ayant déposées leur PLU arrêté pour avis, une rencontre sur site pour échanger sur les ambitions et les projets communaux formulés dans leur Plan Local d'Urbanisme.

Cette initiative s'est vu proposée aux 2 communes concernés : Mamey et Maizières-les-Metz. Toutes deux ont répondu favorablement à cette proposition. Monsieur BLOUET, président de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme, s'est rendu sur place à la rencontre des élus communaux, accompagné d'Emmanuel AML, chargé de mission Urbanisme, Mobilité et Marie Muller, Animatrice Plan Paysages.

Au programme : présentation du document, dialogue autour des principales observations du Syndicat Mixte puis, place au terrain ! Visite de la commune et des

secteurs bénéficiant d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation, lecture paysagère, discussion sur les points de vigilance quant aux projets à venir, ... Ces éléments ont permis de mieux appréhender les travaux réalisés dans le cadre de la rédaction des PLU.

Les échanges avec les communes ont permis d'apporter un éclairage nouveau aux membres de la commission : une initiative unanimement saluée. Le Syndicat mixte souhaite poursuivre cette action pour les prochains PLU arrêtés soumis à avis.



En 2021, le Syndicat mixte a poursuivi l'accompagnement des communes et des EPCI. Les travaux intercommunaux (PLUi et RLPi) sont de plus en plus concrets et avancent à bon rythme malgré le contexte sanitaire.

Les élus de l'Eurométropole de Metz et de la Houve Pays Boulageois ont concrétisé les projets de territoire qui guideront leurs PLUi respectifs, tandis que la CC Mad & Moselle a réalisé un diagnostic approfondi de son territoire. 2022 devrait de nouveau être riche en échanges et en travaux !



ON Y ÉTAIT ! : L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE RÉPOND PRÉSENT AUX TRAVAUX ENTREPRIS PAR LES TERRITOIRES DU SCOTAM ET PLUS LARGEMENT

Rencontre Nationale des SCoT à Saint-Malo : «SCoT en Action»

Etude sur la redynamisation du centre bourg de Boulay

Séminaire Plan Paysages de Metz Métropole

Diagnostic paysager du PLUi de Mad & Moselle

Rencontre Paysages de l'Après-pétrole de Mad & Moselle

Atelier urbanisme - 5G à l'Hôtel de Ville de Metz

Atelier du Grenelle des Mobilités en région

Opération de revitalisation de Territoire de Metz Métropole

Intervention à Moselle TV sur l'articulation SDAGE-SCoT

Co-organisation d'une journée de formation d'intégration sur le terrain avec le CNFPT



PLAN PAYSAGES : ANIMATION ET PÉDAGOGIE

L'année 2021 a permis de concrétiser les différentes démarches engagées fin 2020 avec notamment :

- la dotation de l'ensemble des communes du SCoTAM d'une **pochette Plan Paysages** comportant l'ensemble des fiches-actions ainsi qu'un livret des Objectifs de Qualités Paysagères ;
- l'animation et le suivi des lauréats «**Cassons la croûte**» ;
- le début du travail en partenariat avec l'**EPLÉA** (Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de Courcelles-Chaussy) sur l'expérimentation de l'agroforesterie ;
- les interventions dans 2 classes du Lycée agricole de Courcelles-Chaussy autour des **questions du Paysage et des documents d'urbanisme** ;
- la mise en place d'actions d'animation et de sensibilisation au paysage avec :
 - la publication de 2 nouvelles lettres «Paysagez-vous !» intitulées «**L'eau entre ciel et terre**» et «**Le sol entre roche-mère et grand air**» ;
 - l'organisation des deux premiers Café-Paysages : «**Ressource-et-vous**» en mars et «**Quand les arbres font équipes**» en novembre
 - l'organisation d'un premier **chantier participatif** au Parc aux Lapins au Ban-Saint-Martin, en partenariat avec la commune et Metz Métropole a permis de réaliser avec l'ensemble des volontaires présents, la plantation d'un verger et de quelques bosquets arbustifs et fleuris. **Comment planter un arbre, un arbuste, un couvre-sol ? Pourquoi pailler ? Comment travailler le sol sans le dégrader ? Autant de questions qui ont pu être abordées et mises en pratique lors de cette journée conviviale.**



«Plantons des haies» en partenariat avec les Chambres régionale et départementale d'agriculture

930 C'est le nombre de kilomètres de haies que le groupement s'est engagé à planter dans le Grand Est d'ici à 2024 dans le cadre du Plan de relance. Le Syndicat mixte a répondu à l'appel à candidature en rejoignant les Chambres afin de permettre le déploiement des haies sur le territoire du SCoTAM à travers l'organisation de différents événements visant à mobiliser les acteurs concernés et favoriser l'émergence de projets opérationnels. La haie et plus largement l'agroforesterie constituent une composante en matière de souveraineté alimentaire et de sauvegarde de l'économie agricole ainsi qu'une réponse à l'adaptation aux changements climatiques de nos espaces agricoles : ombrage des animaux, climat plus tempéré, vie du sol, auxiliaires de culture, etc.

Au-delà de la parcelle, ces plantations contribuent à stocker du carbone dans le sol, lutter contre l'érosion, les coulées de boues et inondation, agrémenter et diversifier nos paysages du quotidien, et enfin, être le support de mobilité tant humaine, par des chemins inter-villageois, qu'animal via le maillage en trame verte et bleue.



>> **Cassons la croûte : une année de concertation dans les écoles et avec les communes pour construire les cours de demain**



Après une première **rencontre avec les municipalités, équipes enseignantes et parents d'élèves** des écoles lauréates de l'appel à projet lancé par le Syndicat mixte, des ateliers participatifs ont été menés dans l'ensemble des classes concernées. Une première

intervention a permis d'identifier **le ressenti** des enfants sur leur cour, questionner leurs usages de l'espace et ouvrir sur la cour de demain : quels usages ?

Expliquer à chacun pourquoi on « casse la croûte », et mettre des mots sur des maux. Comment l'îlot de chaleur fait « qu'on a trop chaud l'été » ? Pourquoi « le sol rugueux fait des flaques quand il pleut » ? Ou la même question à l'échelle d'un territoire : Pourquoi les villes s'inondent lors de précipitations intenses ?

Ouvrir le dialogue et mettre en lien les différents éléments de leur environnement : l'occasion de les sensibiliser aux notions de perméable/imperméable, la vie du sol, les solutions fondées sur la nature, ... Comment se servir de la cour pour enseigner les mathématiques, le vocabulaire, etc.

Une seconde intervention a permis aux enfants de réfléchir de façon spatialisée à l'aménagement de la cour. **Quoi y mettre ? Où ? Comment répartir les zones pour éviter les conflits d'usages ? Quel(s) revêtements ? Où faire de l'ombre et comment ? Où va l'eau ? ...**

Autant de questions qui ont été intégrées à la réflexion et ont amené à prendre la mesure de ce qu'implique la **désimperméabilisation de la cour** : Comment ne pas se salir ? Ou peut-être plutôt quoi salir et comment maintenir propre l'école et la maison ? Pour cela, des milliers de **solutions existent** : botte, chausson, sur-pantalon, charte de l'utilisation de la cour d'école et pourquoi pas

: nettoyage de la classe quand « on a vraiment tout beaucoup Sali » ! Et surtout, « Est-ce que c'est grave de se salir si on s'amuse bien et qu'on apprend plein de chose ?! ».

La seconde moitié de l'année a davantage été dédiée à la proposition d'aménagement, sur la base des **demandes et besoins des enfants, des parents, des équipes enseignantes.**



EXPÉRIMENTER ENSEMBLE

UNE EXPÉRIMENTATION DE L'AGROFORESTERIE SE DESSINE AVEC LE LYCÉE AGRICOLE DE COURCELLES-CHAUSSY

Initié dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Paysages, ce partenariat vise à terme à expérimenter des solutions agroforestières et compiler des savoirs locaux dans ce domaine pour les mettre à disposition des apprenants, des agriculteurs et des élus.

Le travail de cette année s'est porté sur le choix d'un système agroforestier adapté à l'exploitation et qui permette de valoriser les plantations arbustives et arborées déjà existantes. Le but ? Tester la haie fourragère. Complément aux fourrages destinés à nourrir le bétail dans les périodes de sécheresse (mois d'août), cette valorisation de la haie se veut respectueuse des cycles de la nature avec des tailles en dehors des saisons de nidification !

La mise en place d'un groupe d'expérimentation permettra d'étudier l'aménagement des espaces agricoles et leur impact dans le grand paysage comme à l'échelle de l'exploitation.



RÉFLÉCHIR AUX TERRITOIRES DE DEMAIN AVEC LES FUTURES GÉNÉRATIONS : LE PROJET PEPS CONTINU !

Quel territoire pour demain ? L'année 2021 a permis aux 8 classes de l'édition III d'achever leur réflexion lors d'une journée de restitution à l'ADEPPA de Vigy. Au programme, présentation des cartes sensibles réalisées par chaque classe aux élus de leur territoire et participation aux 7 ateliers de découverte liés au territoire :

- le bénéfice des haies en agriculture et la découverte des auxiliaires ;
- l'archéologie ;
- la découverte du monde de la mare
- une carte sur la ville de demain
- les contes et légendes de chez nous
- course d'orientation
- lecture paysagère

L'édition IV a débuté pour 4 nouvelles classes des écoles de Bronvaux, Hagondange, Louvigny et Marly avec une nouveauté : la participation de l'OCCE 57 (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

L'intervention de ce nouveau partenaire permettra d'inclure davantage la dimension de la co-construction et de l'écoute de l'autre lors des différents ateliers coopératifs permettant de conduire à la carte sensible finale.

RÉSEAU TRANSITIONS



Favoriser les liens entre les EPCI et les partenaires, développer une culture partagée, mettre en œuvre des actions communes sont les grandes vocations de ce réseau. 2021 a permis la concrétisation d'une action commune : organiser une rencontre fédératrice autour des TransitionS, ouverte à l'ensemble des élus du territoire.

La rencontre TRACES (Territoires Responsables Air Energie Santé), organisée le octobre 2021 a rassemblé élus et techniciens autour de plusieurs sujets : énergie citoyenne, changement climatique et solutions fondées par la Nature, qualité de l'air et performance énergétique des bâtiments.

Ce moment d'échange a permis de partager les ambitions de chacun mais également les questionnements et retours d'expériences.

Cet évènement a également été l'occasion d'échanger sur les sujets d'extinction nocturne et d'énergie citoyenne.



RÉFLÉCHIR AU-DELÀ DE NOS TERRITOIRES

Les travaux Supra-SCoT :



Le Syndicat mixte du SCoTAM poursuit son investissement au sein de la Fédération nationale des SCoT, avec l'engagement de Monsieur HASSER et de Madame GILET, référents élu et technique pour la FédéSCoT en Région Grand Est.

2021 a notamment été l'occasion pour le Syndicat mixte d'accéder au centre de ressources nouvellement développé par la Fédération, de suivre l'évolution des textes de lois, de bénéficier de temps de formation thématique, de participer à l'étude « la mise en œuvre des SCoT » et d'assister aux 15^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT, organisées à Saint-Malo autour de « La mise en œuvre des SCoT ».



Les travaux InterSCoT :



De l'InterSCoT du Sillon Lorrain à l'InterSCoT Grand Est

Les travaux de l'InterSCoT du Sillon lorrain, en partenariat avec les 3 agences d'urbanisme œuvrant sur ce territoire, ont notamment permis l'organisation d'un séminaire mobilité en mars 2021 réunissant les Présidents des 5 SCoT concernés ainsi que des membres de leur Bureau.

Le Syndicat mixte du SCoTAM a également contribué à l'organisation des réunions, techniques et politiques, de l'InterSCoT lorrain et a échangé avec l'InterSCoT Alsacien pour ensuite développer et coordonner l'InterSCoT Grand Est.

Ces travaux ont été menés en lien avec la loi Climat Résilience et visent à préparer la tenue des Conférences des SCoT, sur la réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols, devant se réunir pour la 1^{ère} fois avant le 22 février 2022.

InterSCoT Grand Est

Préparatoire à la Conférence des SCoT



LES DÉLIBÉRATIONS 2021

L'année 2021 a vu s'organiser 4 réunions de Bureau préparatoire, 4 Comités syndicaux, 2 réunions de Bureau délibérant et 2 Commissions CDU

Bureau préparatoire du 21 janvier 2021 et Comité syndical du 4 février 2021

Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 10 décembre 2020

Point 2 : Contribution financière des membres adhérents pour l'année 2021

Point 3 : Budget primitif de l'année 2021

Point 4 : Convention partenariale entre l'AGURAM et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2021

Point 5 : Convention partenariale avec le CAUE de la Moselle pour l'année scolaire 2020-2021

Bureau préparatoire du 12 mai 2021 et Comité syndical du 1er juin 2021

Point 1 : Installation de Monsieur Yves DIEUDONNE, en remplacement de Monsieur Pierre BAUDRIN, en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole au Syndicat Mixte du SCoTAM

Point 2 : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 4 février 2021

Point 3 : Approbation du SCoTAM II – 1ère révision

Point 4 : Communication d'une décision prise par le Bureau le 12 mai 2021

Point 5 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Point 6 : Communication d'une décision prise par le Président

Point 7 : Compte de gestion de l'exercice 2020

Point 8 : Compte administratif de l'exercice 2020

Point 9 : Affectation des résultats de l'exercice 2020

Point 10 : Convention de partenariat relative à l'organisation et à la réalisation d'événements autour de l'arbre

Point 11 : Décision modificative n°1/2021 (Budget Principal 2021) relative à l'intégration d'une opération sous mandat

Point 12 : Décision modificative n°2/2021 (Budget Principal 2021) relative à la cession à la Fédération nationale des SCoT du site Internet des Rencontres Nationales des SCoT (N° inventaire SG19012)

Point 13 : Attribution de titres-restaurant

Point 14 : Avis sur les projets de mise à jour du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Programmes de mesures associés, des districts du Rhin et de la Meuse pour la période 2022-2027

Bureau préparatoire du 7 octobre 2021 et Comité syndical du 21 octobre 2021

Point 1 : Détermination des lieux de réunion par téléconférence et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement, de conservation des débats et des modalités de scrutin

Point 2 : Modification du règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoTAM : modalités et lieux de téléconférence

Point 3 : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 1er juin 2021

Point 4 : Communication d'une décision prise par le Bureau le 28 juin 2021

Point 5 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Point 6 : Communication des décisions prises par le Président

Point 7 : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Point 8 : Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier

Point 9 : Mise à jour en matière de gestion des frais de déplacement

Point 10 : Mise à jour relative au forfait mobilités durables

Bureau préparatoire du 2 décembre et Comité syndical du 14 décembre 2021

Point 1 : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 21 octobre 2021



Point 2 : Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2022

Point 3 : Communication des décisions prises par le Président

Point 4 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Point 5 : Prime de responsabilité

Point 6 : Bilan et pérennisation du télétravail

BUREAUX DÉLIBÉRANTS

Bureau délibérant du 12 mai 2021

Point 1 : Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin

Point 2 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Maizières-lès-Metz

Bureau délibérant du 28 juin 21

Point 1 : Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin

Point 2 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Mamey

COMMISSION COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME (CDU)

21 avril 2021 : PLU de Maizières-les-Metz

24 juin 2021 : PLU de Mamey

COMMISSION PLAN PAYSAGES

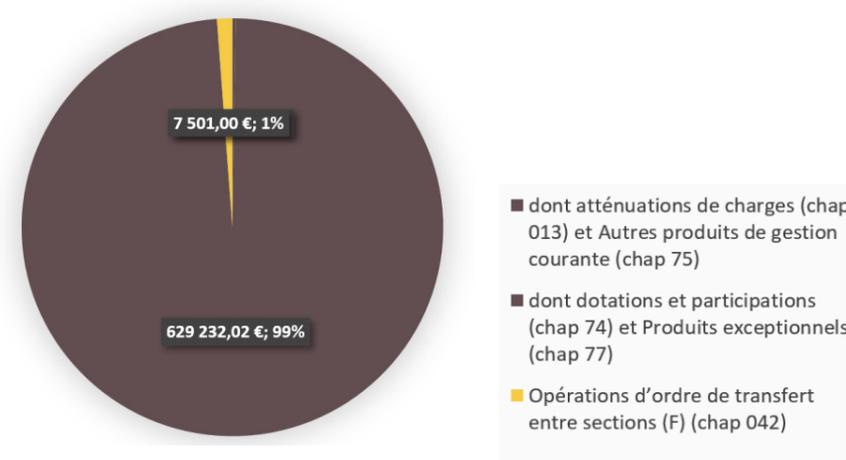
23 février 2021 : Installation de la commission

21 octobre 2021 : Présentation des candidatures à l'Appel à Projet «Cassons la croûte» et sélection des lauréats

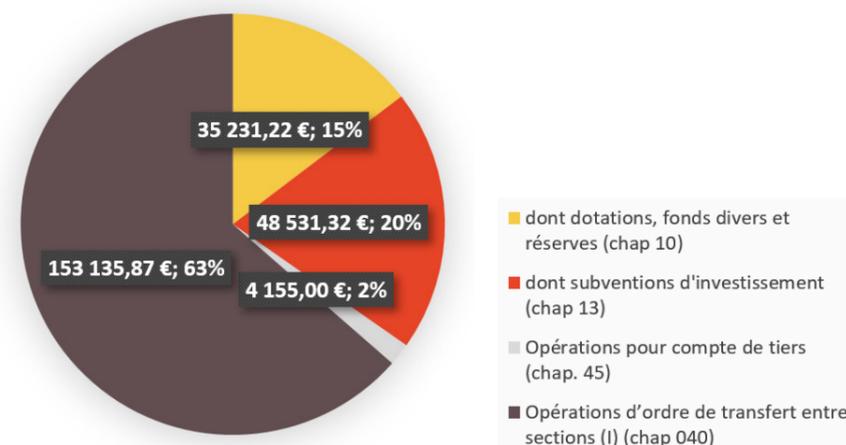
LE BUDGET 2021

RECETTES 2021

Recettes de fonctionnement : 638 359,93 €

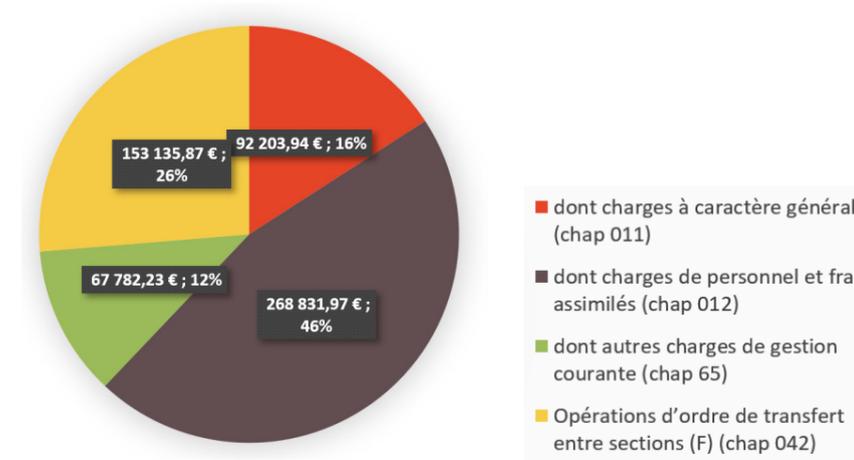


Recettes d'investissement : 245 595,41 €

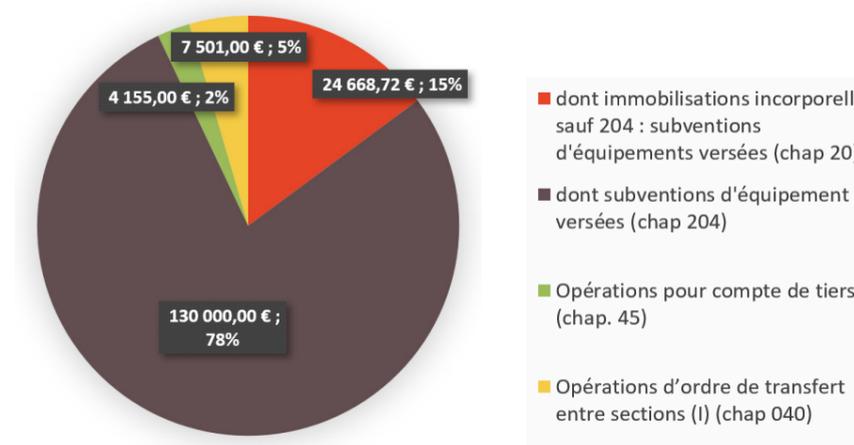


DEPENSES 2021

Dépenses de fonctionnement : 581 954,01 €



Dépenses d'investissement : 170 866,72 €





PERSPECTIVES 2022

10 axes de travail à l'horizon 2022



Stimuler la mise en oeuvre du SCoTAM II

Sensibiliser aux outils mobilisables pour traduire les orientations du SCoT en actions opérationnelles et diffuser des retours d'expériences (reconversion de friche, mobilisation de la vacance, politique cyclable, etc.)



Poursuivre la co-construction du DAAC

Après le partage du diagnostic et des enjeux, définir avec les EPCI et les partenaires les conditions et les secteurs d'implantation du commerce.



Animer la stratégie paysagère du Syndicat mixte

Décliner le Programme d'actions du Plan Paysages, conseiller les collectivités et analyser les projets sous l'angle paysager.



Alimenter l'observatoire du SCoTAM

Affiner les analyses en matière de productions de logements et d'économie de foncier résidentiel et d'activité. Etablir un état zéro des indicateurs de suivi du SCoTAM.



Développer la proximité et moderniser les outils de travail

Rapprocher les locaux du Syndicat mixte du centre-ville et déployer des outils numériques facilitant la gestion des dossiers, le travail d'équipe, les échanges avec les partenaires.



Dynamiser les coopérations et le partage d'information

Décrypter la loi Climat Résilience et diffuser les enjeux auprès des intercommunalités et des communes du SCoTAM, accompagner les territoires dans la définition de la trajectoire vers l'objectif de zéro artificialisation nette, animer le Réseau TransitionS.



Explorer le volet logistique

Dans la perspective de répondre aux évolutions législatives concernant un complément logistique à intégrer au DAAC pour en faire un futur DAACL.



Mobiliser autour de la démarche « Plantons des haies »

Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Plan de relance pour le déploiement de l'agroforesterie et en partenariat avec les Chambres régionale et départementale d'Agriculture.



Poursuivre l'enrichissement du projet PEPS

Accueillir le jeune public et les enseignants à l'aménagement durable et à la préservation des paysages. Expérimenter la collaboration avec l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).



Coordonner la Conférence des SCoT Grand Est

Travailler en InterSCoT et avec les représentants des territoires hors-SCoT afin de préparer la Conférence des SCoT devant se réunir pour la 1^{ère} fois avant le 22 février 2022.

Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

Siège : 1 place du Parlement de Metz - CS 30 353- 57000 METZ Cedex 1

Bureau : 48 place Mazelle, 57000 METZ

Réalisation : Syndicat mixte du SCoTAM

Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM